



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prise en charge du covid long

Question écrite n° 35273

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur le « covid long » qui affecte de nombreux Français. En effet, de nombreux patients contaminés par le Sars-CoV-2 disent encore ressentir des symptômes des semaines, voire de longs mois après leur exposition au virus. Parmi ces symptômes, on note, par exemple, l'essoufflement, la fatigue, des difficultés de concentration, des douleurs thoraciques ou encore une sécheresse de la peau. L'AP-HP a recensé une cinquantaine de symptômes semblant relever du « covid long ». Dans les faits, le pourcentage de patients qui conservent des séquelles varie entre 10 à 30 %, en fonction des études. Aussi, il lui demande comment le Gouvernement compte assurer le suivi, mais surtout la prise en charge de ces patients. De même, il lui demande s'il compte faire entrer le « covid long » dans la liste des affections de longue durée permettant, notamment, une prise en charge des soins dont les patients ont besoin (kinésithérapie réparatrice, de réadaptation, respiratoire, etc.).

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35273

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 décembre 2020](#), page 9417

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)